

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **18 décembre 2023**, à compter de 19h45 à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Yves Bourassa, conseiller #1
Véronique Lemire, conseillère #2
Linda Pomerleau, conseillère #3
Michel Ayotte, conseiller #5
Luc Bernèche, conseiller #6

Absence :

Pierre Dénommmé, conseiller # 4

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Mot de bienvenue

Madame Lyne Ash, mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et ouvre l'assemblée à 19h45

7409-12-23

Adoption de l'ordre du jour - 19h45

Il est proposé par Michel Ayotte, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté

Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du Programme Triennal des immobilisation 2024-2025-2026
3.1 Adoption du Programme Triennal des immobilisation 2024-2025-2026
4. Période de questions
5. Prochaine assemblée régulière le 15 janvier 2024
6. Levée de l'assemblée

Présentation du Programme Triennal des Immobilisations 2024-2025-2026

MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

ANNÉE 2024 :

- **Ponceau sur le chemin des Bouleaux :**

Le coût retenu pour la réparation du ponceau s'élève à 503 588 \$, en plus des études et la supervision de chantier pour un total de 631 601 \$. Les coûts seront couverts à 50% par le ministère de Sécurité Publique (MSP), une portion sur la TECQ 2019-2023 et un 54 713 \$ est aux frais de la municipalité un emprunt sera mis en place.

- **Mise aux normes de l'eau potable (Rapport d'ingénierie conceptuelle) :**

Un rapport d'ingénierie conceptuelle préparé et présenté par la firme Atkins Réalis a été déposé au MAMH en décembre 2023. Après

acceptation du rapport d'ingénierie conceptuelle par le MAMH, un contrat sera donné à la Fédération Québécoise des municipalités pour préparer le cahier de charges pour la création des plans et devis du projet « Mise aux normes de l'eau potable. Les frais pour ce projet sont couverts dans le programme d'aide financière PRIMEAU à 95% et la balance de 5% sera prise à même la TECQ ;

- **Conception plan et devis réseau d'égout et des eaux pluviales :**

En juin 2023 un contrat était donné à la firme Atkins Réalis pour préparer et faire la création des plans et devis sur le réseau d'égout, gestion du pluviale ainsi que l'assainissement des eaux. La portion des coûts pour 2024 s'élève à 277 057 \$ et sera prise à 95% sur le programme d'aide financière PRIMEAU et le 5% sera à même la TECQ ;

- **Étude géotechnique réseau d'égout et pluviales (forage) :**

En novembre 2023 une étude géotechnique (forage) se déroulait au village afin de collectionner des données plus approfondies sur le futur réseau d'égout et gestion du pluviale, les coûts pour cette étude s'élèvent à 113 733 \$, qui sont admissibles à 95% sur le PRIMEAU et 5% sur la TECQ ;

- **Construction du Centre communautaire :**

La construction du centre communautaire devrait avoir lieu à l'été 2024. Le coût est estimé à plus de 3 500 000 \$ selon les soumissions reçues. Un 2 400 000 \$ serait utilisé en 2024. Cependant, la municipalité est admissible à 83% sur le programme de subvention gouvernemental PRACIM, 12% seront admissibles à même le revenu de la TECQ, et le 5% sera en règlement d'emprunt ;

ANNÉE 2025 :

- **Finalisation du Centre communautaire :**

Si tout va bien le centre devrait être à la phase finale en 2025, les coûts de 1 100 000 \$ seront pris à 83% sur le programme d'aide financière PRACIM, un 12% sur la TECQ et le dernier 5% en règlement d'emprunt ;

- **Construction d'une usine pour le traitement des eaux potables :**

Le coût estimé est de 1 500 000 \$ et la municipalité est admissible à 95% sur le programme du PRIMEAU et le 5% restant serait pris sur la TECQ ;

- **Remplacement du réseau d'égout et voirie :**

Le coût est estimé à 1 136 767 \$ et la majorité du coût du projet sera payé à 95% sur le programme PRIMEAU et la balance de 5% sera prise sur la TECQ ;

- **Coût de construction assainissement des eaux, gestion du pluviale :**

Le coût est estimé à 7 595 101 \$, les travaux sont couverts à 95% dans le programme PRIMEAU et le 5% restant est admissible sur la TECQ ;

- **Supervision de chantier lors de construction réseau d'égout, pluviale et voirie :**

La supervision de chantier lors de la construction du réseau d'égout et gestion du pluviale les coûts s'élèvent à 413 699 \$. Ces coûts sont admissibles à 95% sur le programme PRIMEAU et 5% sur la TECQ ;

ANNÉE 2026 :

- **Finalisation des projets en cours des 2 dernières années.**

7410-12-23

Adoption du Programme triennal des Immobilisations 2024-2025-2026

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le programme triennal des immobilisation 2023-2024-2025 préparé par Lise Dénommé, directrice générale, greffière trésorière et présenté par Lyne Ash, Mairesse, annexé au présent procès-verbal pour en faire une partie intégrante.

Période de questions

Aucune question n'est posée par le public.

Prochaine séance ordinaire 15 janvier 2024

7411-12-23

Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19h52, et est proposée par Linda Pomerleau.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.